



DOSSIER DE PRESSE

7 juin 2013

Signature d'un accord-cadre entre Total et l'État: Nouveau plan d'action en faveur de la jeunesse

- Communiqué de presse p. 2
- les orientations de l'accord 2013-2016 p. 3
- La politique « Priorité Jeunesse » du gouvernement p. 4
- Total et l'État, un partenariat public-privé unique pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes p. 5
- Verbatim de Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative p. 6
- Verbatim de Christophe de Margerie, président-directeur-général de Total p. 7
- Verbatim de Philippe Oddou, directeur général et co-fondateur de l'association Sport dans la Ville p. 8
- La Fondation Total p. 9-10
- Sport dans la Ville p. 11
- Présentation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse p. 12





Communiqué
de presse

ACCORD-CADRE ENTRE TOTAL ET L'ÉTAT POUR UN NOUVEAU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et Christophe de Margerie, Président-directeur général de Total, ont signé aujourd'hui une convention d'une durée de trois ans, fixant le cadre d'un engagement commun en faveur de la jeunesse.

Ce partenariat entre Total et l'État, initié en 2009, prend aujourd'hui un nouveau tournant au service d'une ambition partagée : améliorer significativement et durablement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en France.

Entre 2009 et 2013, Total a financé plus de 200 expérimentations pour l'éducation et l'insertion des jeunes. Aujourd'hui, en ligne avec la « Priorité Jeunesse » du gouvernement et les mesures annoncées à l'issue du premier comité interministériel de la jeunesse de février dernier, 16,7 millions d'euros financeront des projets portés essentiellement par des structures associatives.

Ces moyens financiers sont dédiés à des priorités partagées : l'accès à l'emploi, les parcours d'insertion et l'accès à la culture :

- ▶ 7 millions d'euros appuieront le développement du recrutement, de l'encadrement et de la qualification de jeunes en emploi d'avenir ;
- ▶ 5,7 millions d'euros soutiendront l'accès à la mobilité et l'accompagnement des jeunes par des structures associatives ;
- ▶ 4 millions d'euros assureront le développement d'activités éducatives et culturelles en dehors du temps scolaire, notamment en accompagnant la réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré.

Cet accord renouvelé marque un engagement ferme du gouvernement et de Total en faveur des jeunes. Il traduit en actes une priorité partagée : l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.

Contact presse :

Service de Presse de Mme Valérie FOURNEYRON / 01 40 45 94 47 / presse-cabinet@jeunesse.sports.gouv.fr
Contact presse Total : Paul NAVEAU / +33 (0) 1 41 35 22 44 / paul.naveau@total.com





LES ORIENTATIONS DE L'ACCORD 2013-2016

Dans la continuité de leur partenariat fructueux en faveur de la jeunesse, l'État et Total ont souhaité initier de nouvelles actions pour la période 2013-2015, autour de deux priorités communes clairement identifiées :

- ▶ l'emploi des jeunes, en particulier pour les moins qualifiés,
- ▶ l'accompagnement vers l'autonomie en favorisant l'accès aux activités périscolaires et à la pratique précoce de la culture.

Ces actions innovantes sont résolument placées sous le signe de la cohérence, à la fois au regard des priorités de Total et des grands axes de la politique gouvernementale, qu'il s'agisse de la « Priorité jeunesse » (adoptée lors du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013) ou de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs.

Un engagement commun dans la bataille prioritaire pour l'emploi des jeunes

Le choix prioritaire s'est porté vers l'appui à la réussite du dispositif des Emplois d'avenir, en cohérence avec le plan d'action du gouvernement.

7M€ seront donc mobilisés pour un accompagnement efficace des parcours d'insertion. Ils serviront à financer des structures à but non lucratif qui accueillent des jeunes en emplois d'avenir en appuyant la formation des jeunes, leur apprentissage d'un métier et/ou l'encadrement de ces jeunes.

Une partie de ce montant sera notamment consacrée au soutien à l'emploi et à la qualification des jeunes dans le cadre de programmes.

La difficulté des jeunes à être mobiles, y compris sur un territoire restreint, constituant un frein majeur à leur accès à l'emploi, l'accent sera également porté sur le soutien de structures à but non lucratif mettant en place des plateformes locales d'aide à la mobilité des jeunes (2 M€). Les structures à but non lucratif déployant des parcours d'insertion innovants pour les jeunes seront également soutenues (3,7 M€).

Un partenariat culturel focalisé sur l'accès aux activités culturelles

4 M€ seront affectés au soutien de structures à but non lucratif, notamment afin d'accompagner la grande réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré.

2 domaines seront privilégiés :

- ▶ les projets en faveur de l'accès des jeunes à culture, des projets socio-pédagogiques pour l'épanouissement personnel des jeunes, l'ouverture sur le monde extérieur et la découverte de nouvelles pratiques artistiques et sportives.
- ▶ l'accès à l'emploi dans la filière culturelle de jeunes non qualifiés, notamment dans le cadre d'un accompagnement des emplois d'avenir dans ce secteur.

L'ensemble des actions menées feront l'objet d'une évaluation nationale.

Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative assurera la mobilisation de tous les outils dont il dispose pour assurer la réussite des actions définies dans le cadre de la nouvelle convention et leur mise en cohérence par rapport aux priorités de la politique gouvernementale.



LA POLITIQUE « PRIORITÉ JEUNESSE » DU GOUVERNEMENT

La politique « Priorité jeunesse » est un plan d'action ambitieux, porté par l'ensemble du Gouvernement, pour construire collectivement une nouvelle vision de la politique jeunesse et faire en sorte que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012. Le plan a été adopté lors du premier Comité Interministériel de la Jeunesse le 21 février 2013.

Il s'agit avant tout d'une politique qui accompagne les nouvelles générations dans leur parcours d'autonomie et leurs projets. **Emblématique du nouveau modèle français, la « Priorité jeunesse » privilégie la construction collective de l'action publique pour les jeunes et par les jeunes.**

82,5 milliards d'euros, soit un tiers du budget de l'État, sont mobilisés pour la jeunesse.

Cette mobilisation aux ambitions durables s'appuie sur 4 piliers fondamentaux

- ▶ **Privilégier le droit commun** pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux et en finir avec l'empilement de dispositifs dérogatoires et illisibles.
- ▶ **Favoriser l'autonomie des jeunes** et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité). Les jeunes doivent être acteurs de la construction de leur parcours d'autonomie.
- ▶ **Lutter contre les inégalités** et les discriminations.
- ▶ **Encourager la participation des jeunes** dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques. Les jeunes méritent d'occuper une place à part entière.

Ce nouveau regard sur la jeunesse et la modernisation de l'action publique qui lui est destinée s'accompagnent d'une action transversale et partenariale qui concerne l'ensemble des problématiques du parcours d'un jeune : éducation, formation, santé, logement, mobilité, et bien sûr, priorité à l'emploi.

Un bilan annuel sera dressé par le Premier Ministre devant le Parlement afin de mesurer l'efficacité des mesures mises en place, grâce à des indicateurs objectifs fixés lors du premier Comité Interministériel de la Jeunesse de février dernier.

Pour plus d'informations : www.jeunes.gouv.fr



TOTAL ET L'ÉTAT, UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ UNIQUE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Engagé de longue date aux côtés des associations qui œuvrent contre l'exclusion sociale, Total a conclu en 2009 un partenariat unique avec l'État en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

En devenant le premier partenaire privé du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ, voir page 12), avec un engagement de 50 millions € sur six ans, Total a donné une nouvelle dimension à ses actions de solidarité en France pour renforcer son ancrage social et contribuer à la construction de nouvelles politiques innovantes pour la jeunesse.

Ce partenariat répond à la volonté de Total et de sa Fondation d'entreprise de **travailler en coordination avec les autres acteurs de l'insertion et d'intervenir auprès des jeunes tout au long de la chaîne éducative jusqu'à leur entrée dans la vie active.**

Au-delà de cet aspect financier, Total participe aussi, via sa Fondation d'entreprise, à toutes les étapes de l'expérimentation et favorise les liens entre les acteurs de terrain.

À ce jour, Total a engagé 33 millions € dans le cadre de ce partenariat pour soutenir près de 200 expérimentations, issues d'appels à projets, qui bénéficieront à plus de 60 000 jeunes. En outre, Total a soutenu plusieurs projets de grande envergure qui touchent parfois plusieurs centaines de milliers de jeunes. Ces expérimentations répondent à 3 objectifs majeurs :

- ▶ **Favoriser la réussite scolaire tout au long de la chaîne éducative**, en soutenant des initiatives pour améliorer l'apprentissage de la lecture ainsi que l'écriture et des dispositifs de l'Éducation nationale pour renforcer l'accompagnement éducatif ;
- ▶ **Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes**, leur ouvrir de nouveaux horizons, notamment en luttant contre les stéréotypes de genre, **en développant l'esprit d'entreprendre et en favorisant l'accès des jeunes aux pratiques culturelles et artistiques** ;
- ▶ **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**, notamment par **l'accès à la mobilité, la lutte contre les discriminations** à l'entrée des formations et des entreprises et **l'accompagnement vers le microcrédit et la création d'entreprise.**

« À vingt ans, on ne pense qu'à l'avenir... En choisissant ce message pour marquer son vingtième anniversaire en 2012, la Fondation Total a voulu souligner à quel point l'insertion harmonieuse des jeunes, leur devenir, l'inspire et lui importe. Une enquête réalisée cette même année a confirmé que l'accès à l'emploi leur apparaît comme une clé essentielle de l'avenir : il démontre et donne la confiance, autorise l'autonomie, la construction, le rêve et l'ambition... »

Catherine Ferrant, Directrice du Mécénat & Déléguée générale Fondation d'entreprise Total



VERBATIM DE VALÉRIE FOURNEYRON, MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Je suis heureuse que la confiance entre Total et l'État se renforce via cette convention. L'apport complémentaire du public et du privé, réunis autour de ce nouvel accord ambitieux, nous permettra d'atteindre efficacement des objectifs partagés et transversaux définis dans le plan d'action « Priorité jeunesse » du Gouvernement. Ce partenariat marque un engagement ferme et accru du Gouvernement et de Total dans le but de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi. Dans le contexte actuel, la priorité est sans appel : inverser la courbe du chômage qui touche si fortement les jeunes. Le Gouvernement l'a en tête depuis un an et met tout en œuvre pour renverser le processus. L'effort de tous permettra à chacun de trouver sa place dans notre société solidaire, dans notre pays riche d'initiatives. »



VERBATIM DE CHRISTOPHE DE MARGERIE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE TOTAL



« Soyez insatiables, soyez fous ! » lançait Steve Jobs la jeunesse américaine en 2005. Ce conseil, ou devrais-je dire ce commandement est l'exact reflet de l'état d'esprit qui m'anime quand je pense à la jeunesse en France. Dans ma tête, cette petite phrase résonne comme une sorte de devise, une invitation à concilier « fureur de vivre » et « droit au coup de pouce ».

S'il n'était pas suivi par des actes, ce message ne servirait à rien. C'est pourquoi, je suis fier d'annoncer aujourd'hui la signature d'une Convention pour la Jeunesse entre Total et l'État. Au-delà de l'apport financier, nous nous engageons à nouveau à innover avec et pour les jeunes, concrètement... Pour les emplois d'avenir, pour l'insertion professionnelle, pour l'accès à la mobilité et à la culture. Initié en 2009, ce partenariat unique entre Total et l'État a déjà soutenu près de 200 expérimentations qui ont aidé plus de 60 000 jeunes. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? »



VERBATIM DE PHILIPPE ODDOU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CO-FONDATEUR DE L'ASSOCIATION « SPORT DANS LA VILLE »



Depuis plusieurs années, le soutien de la Fondation Total et du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a permis à « Sport dans la Ville » d'intensifier le développement de ses programmes à destination des 3 000 jeunes soutenus par l'Association dans différents quartiers sensibles des régions Rhône-Alpes et Ile-de-France.

La création et le développement des deux programmes « L dans la Ville » (insertion professionnelle des jeunes filles) et « Apprenti'bus » (aide à l'expression écrite et orale) ont été rendus possible par la double implication de l'État (Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse) et de la Fondation Total. Au travers de ces deux programmes, plus de 800 jeunes (garçons et filles) sont soutenus dans leurs parcours éducatifs et leur insertion professionnelle.

Pour aller toujours plus loin dans l'accompagnement de ses jeunes vers la formation et l'emploi, Sport dans la Ville souhaite accélérer le développement de ses programmes « Job dans la Ville » et « Entrepreneurs dans la Ville » qui profitent aujourd'hui à plus de 400 jeunes de l'Association (âgés de 15 à 25 ans).

La confiance renouvelée de l'État et de la Fondation Total serait une chance supplémentaire offerte à tous les jeunes de Sport dans la Ville, de croire en leur avenir et de trouver, chaque année plus nombreux, le chemin de la réussite. »



LA FONDATION TOTAL

Sa dimension internationale et ses enjeux sociétaux invitent le groupe Total à s'engager de multiples manières en faveur du développement économique et social des communautés proches de ses lieux d'activité. Au-delà des nombreuses actions menées par ses filiales, le Groupe conduit, au travers de sa fondation d'entreprise, une politique de mécénat dans quatre domaines: la biodiversité marine, la culture, la santé et la solidarité.

La Fondation d'entreprise Total, qui a fêté ses 20 ans en 2012, est aujourd'hui la première fondation d'entreprise française.

Dans le domaine de la biodiversité marine, la Fondation encourage les recherches visant à une meilleure connaissance des espèces et des écosystèmes marins et côtiers, et des enjeux liés à leur préservation. Elle participe également à la réhabilitation d'écosystèmes fragiles et contribue à la préservation des espèces menacées qui y vivent. Enfin, **elle se consacre à la diffusion des connaissances par des opérations de sensibilisation et d'éducation** centrées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

En matière de culture, la Fondation Total s'efforce de profiter du rayonnement international du Groupe pour favoriser le dialogue des cultures dans ses pays d'implantation. La Fondation est partenaire de grandes institutions culturelles françaises (musée du Louvre, musée du Quai Branly, Institut du monde arabe, Centre Pompidou) dont elle accompagne régulièrement les expositions. **Pour assurer l'accès à la culture à un plus grand nombre, la Fondation Total développe des liens entre musées et monde associatif permettant à des personnes socialement et économiquement vulnérables de visiter les expositions soutenues par son mécénat.**

En partenariat avec la Fondation du Patrimoine, elle contribue également à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel, industriel et artisanal français dans les régions d'implantation du Groupe. Un programme qui permet aussi de favoriser la formation et l'insertion professionnelle au travers de chantiers de restauration.

Dans le domaine de la santé, la Fondation Total accompagne depuis 2005 l'Institut Pasteur dans la prévention et le traitement des maladies infectieuses, notamment le VIH Sida, dans les pays en développement dans lesquels le Groupe est présent. Placé sous l'égide de Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de Médecine, ce partenariat soutient des projets de recherche et des actions de terrain.

Dans le domaine de la solidarité, la Fondation s'attache à identifier et à promouvoir des actions innovantes pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi en France. Elle est notamment engagée aux côtés du ministère chargé de la Jeunesse pour l'expérimentation et le développement de projets de terrain, permettant ainsi d'agir durablement sur l'éducation, la culture, la mobilité, l'égalité des chances, l'orientation et l'insertion professionnelle.



Au-delà des quatre domaines d'action de sa fondation, le groupe Total, fortement impliqué dans le monde de la mer et confronté à ses dangers, s'est engagé dans un partenariat de long terme avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM). Association d'intérêt public, la SNSM assure 50 % des sauvetages en mer en France, pilote la formation des sauveteurs bénévoles et organise des campagnes de prévention des risques liés à la mer. Depuis décembre 2007, Total soutient la SNSM, par le financement d'équipements visant à améliorer la sécurité des sauveteurs en mer et par le développement d'actions de sensibilisation à la sécurité à bord des navires de pêche.

Depuis 2006, la Fondation Total accompagne également l'engagement solidaire des collaborateurs du Groupe. En six ans, elle a ainsi soutenu plus de 300 projets d'intérêt général répartis dans 59 pays, portés par des associations dans lesquelles les salariés sont impliqués à titre personnel et bénévole.

Dans tous ses champs d'activité, la Fondation Total privilégie les partenariats de long terme. Il s'agit, au-delà du soutien financier, de croiser les expertises et de les renforcer pour enrichir l'intelligence collective.

www.fondation.total.com



SPORT DANS LA VILLE



Créée en 1998, Sport dans la Ville est la principale association d'insertion par le sport en France. L'ensemble des programmes mis en place par l'association permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de 3.000 jeunes issus de quartiers sensibles.

Sport dans la Ville propose à chaque enfant :

DES PROGRAMMES SPORTIFS

22 centres sportifs implantés au cœur de quartiers sensibles ont vu le jour à Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et en Ile-de-France. Ils permettent chaque semaine à **3.000 jeunes, âgés de 7 à 20 ans**, de pratiquer gratuitement :

- le football, programme "But en Or",
- le basket-ball, programme "Défense de Zone",

L'animation de ces séances sportives par les 80 éducateurs de Sport dans la Ville, permet aux jeunes de l'association, d'intégrer **des valeurs** telles que le respect, l'esprit d'équipe, l'assiduité, la politesse, l'investissement personnel, indispensables à leur **insertion sociale et professionnelle future**.

DES PROGRAMMES DE DÉCOUVERTE

Afin de participer activement à la progression et au développement personnel de chaque enfant, Sport dans la Ville a créé :

- **des camps de vacances**, l'hiver dans les Alpes et l'été en Drôme Provençale. Ces camps multi-activités sont des sources d'épanouissement et de découvertes exceptionnelles pour les jeunes. **170 enfants** participent chaque année à ces camps de vacances, en récompense de la qualité de leur comportement à Sport dans la Ville et à l'école.
- **un programme d'échange international**, avec les associations new-yorkaise "Harlem RBI", brésilienne "Gol de Letra" et indienne "Tomorrow's Foundation", permettant chaque année à **40 jeunes** de l'association particulièrement méritants, de découvrir les Etats-Unis, le Brésil et l'Inde.

UN PROGRAMME D'AIDE À L'EXPRESSION ÉCRITE ET ORALE



Lancé en septembre 2009, le programme "Apprenti'Bus" permet à **300 enfants** de l'association, âgés de 9 à 11 ans, de participer chaque semaine à des ateliers visant à **améliorer leur maîtrise de la lecture, de l'écriture et de leur expression orale**.

DES PROGRAMMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour que chaque jeune trouve le chemin de l'emploi, Sport dans la Ville a créé **les programmes** :



"Job dans la Ville", destiné à **aider 360 jeunes** dès l'âge de 15 ans à **réussir leur orientation et leur insertion professionnelle**.

Ce programme prépare et facilite l'accès des jeunes à une qualification et un emploi durable, par des actions concrètes et un suivi individuel dans le temps.



"L dans la Ville", dédié à **450 jeunes filles** de l'association âgées de 12 ans et plus. Ce programme vise à accompagner chacune d'entre elles dans son émancipation et son insertion professionnelle.



"Entrepreneurs dans la Ville" créé en partenariat avec EMLYON est réservé à **des jeunes âgés de 20 à 35 ans**, porteurs d'une idée de création d'entreprise et désireux de pouvoir lui donner corps à travers un programme d'accompagnement structuré. Sur **104 projets** accompagnés depuis 2007, **52 entreprises ont vu le jour**.



PRÉSENTATION DU FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE

QU'EST-CE-QUE LE FEJ ?

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010

Sa vocation est de financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Le FEJ a été conçu comme **un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes**, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement.

Le FEJ est la concrétisation de la volonté d'investissement de l'État dans l'expérimentation et l'évaluation concernant le champ des politiques de jeunesse. L'organisation d'un tel processus représente, en tant que telle, une forme d'expérimentation. Elle a nécessité la définition de procédures d'appel à projets, de sélection, de gestion et de suivi des projets et des évaluations. Elle est enfin **un exemple de partenariat innovant dans le champ de la jeunesse entre l'État et des partenaires privés** qui, au-delà de leur contribution financière, soutiennent et promeuvent la démarche expérimentale.

4 ANNÉES D'EXPÉRIMENTATIONS AU SERVICE DES JEUNES

Depuis 2009, 15 appels à projets thématiques ont été lancés au niveau national, donnant lieu à la tenue de quarante jurys.

La sélection finale des expérimentations est établie par le jury au regard des critères suivants :

- ▶ Originalité et valeur ajoutée des réponses apportées à la problématique ;
- ▶ Rigueur du protocole d'évaluation proposé ;
- ▶ Potentiel de l'expérimentation comme source d'enseignements transférables à d'autres contextes, voire généralisables ;
- ▶ Qualité des partenariats opérationnels et financiers ;
- ▶ Qualité de la construction de l'expérimentation (méthodologie rigoureuse, modalités opérationnelles explicites, viabilité financière, partenariats institutionnels, ancrage territorial, etc.).

À ce jour, le FEJ soutient 290 expérimentations (incluant un projet et une évaluation portée par une structure totalement indépendante du porteur de projet). Certaines expérimentations regroupant plusieurs projets avec une évaluation unique, **le FEJ a permis de soutenir à ce jour 594 projets.**

Une grande importance est accordée à l'évaluation de ces projets, l'ambition étant que les résultats des évaluations permettent d'inspirer les futures politiques interministérielles de jeunesse.



Près de 500 000 jeunes ont été touchés par l'une des actions financées par le FEJ.

Le Fonds est aujourd'hui entré dans une **phase importante de capitalisation des enseignements des expérimentations.**

À ce jour près de 500 rapports finaux concernant 280 projets ont été analysés. La démarche de capitalisation engagée a pour objectif :

- ▶ de rendre publics les résultats obtenus et leur analyse ;
- ▶ d'identifier les expériences et les bonnes pratiques mises en œuvre ;
- ▶ de préparer l'essaimage en initiant des ateliers d'échange entre les porteurs et les évaluateurs de projets et les acteurs susceptibles de s'emparer utilement des résultats des expérimentations ;
- ▶ de contribuer au partage des bonnes pratiques.

Le but est de préfigurer, en relation avec les décideurs concernés, des politiques innovantes adaptées aux besoins des jeunes et cohérentes par rapport aux orientations prioritaires du gouvernement.

LE PARTENARIAT AVEC TOTAL : UN SOUTIEN CIBLÉ SUR DES THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Le FEJ bénéficie d'un double financement : abondé à titre principal par des crédits d'État, il bénéficie également du concours de financeurs privés.

Par une convention signée le 2 juin 2009, Total s'est engagé à contribuer au FEJ à hauteur de 50 M€ sur la période 2009-2014. **Total a participé à ce jour au financement de 7 appels à projets et de plusieurs expérimentations hors appel à projets.**

Dans le cadre de ce partenariat, Total a choisi de s'investir particulièrement en matière de prévention précoce des ruptures dans l'éducation et la formation. **Ce sont ainsi plusieurs dizaines de projets pour l'égalité des chances à l'école, la sécurisation de l'entrée dans la vie professionnelle des bacheliers professionnels, le développement de l'esprit d'entreprendre et la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école, et l'aide à la mobilité des jeunes en voie d'insertion professionnelle qui ont été soutenus au bénéfice de près de 200 000 jeunes.**

Certains de ces jeunes bénéficiaires ont été invités à témoigner, dans des films courts réalisés à l'occasion des 20 ans de la Fondation Total (en octobre 2012), de ce qu'avaient changé dans leur parcours les projets soutenus par Total.

L'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » est assez emblématique, puisqu'il a contribué à financer une soixantaine de projets sur tout le territoire.

Le 13 novembre 2012 s'est tenu l'atelier de restitution des résultats de cette expérimentation et d'échanges d'expérience entre les porteurs de projets, les évaluateurs, les partenaires, les administrations, les collectivités territoriales, les spécialistes et les jeunes concernés par le sujet.

Les retours d'expériences lors de cet événement qui a réuni une centaine de personnes ont notamment porté sur les modalités d'accompagnement des jeunes en insertion, mais également sur des propositions d'évolution des politiques publiques d'aide à l'obtention du permis de conduire, pour les jeunes en parcours d'insertion professionnelle.

Les enseignements de cette opération et les « bonnes pratiques » de cette expérimentation pourront être repris, et les acteurs publics intéressés par les résultats présentés. Les documents relatifs à l'atelier sont disponibles à ce lien :

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1152-atelier-de-restitution-et-d-echange.html>

Le partenariat a également permis le financement du développement du microcrédit professionnel à grande échelle par l'Association pour le Développement de l'Insertion Économique (ADIE).